

**PV DE LA SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 18.06.2013 A 19H00 A LA SALLE  
POLYVALENTE**

Ouverture de la séance par **Michel Dorsaz**, président du Conseil général, qui salue toutes les personnes présentes ainsi que le public et la presse, en leur souhaitant une bonne séance.

L'assemblée observe une minute de silence pour présenter une pensée aux personnes dans la douleur, en particulier à :

Pierre-Maurice Roccaro, conseiller général, pour le décès de son papa,  
Laurent Ballif, conseiller général, pour le décès de sa belle-mère,  
Cristina Fernandez-Gatti, conseillère générale, pour le décès de sa belle-mère.

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences
2. P.V. de la séance plénière du mardi 14 mars 2013
3. Comptes 2012 – Municipalité – Services Industriels
4. Prorogation de crédit :
  - a) Compte d'investissement No 340.500.03 Réalisation de zones sportives
  - b) Compte d'investissement No 750.501.19 Digue de Buitonnaz
5. Crédit complémentaire : Collecteur route cantonale Châtaignier-Mazembroz
6. Loi sur les droits de mutation (LDM)
7. Contrat de confiance sur l'acquisition de biens immobiliers
8. Postulat 65 : « Pour des panneaux d'affichage publics »
9. Messages de l'exécutif
10. Divers

**Aucune proposition de modification n'est demandée. C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.**

**1. Ouverture de la séance - Contrôle des présences**

Excusés : Cristina Fernandez-Gatti  
Philippe Terrrettaz  
Alessandra Arlettaz  
Anouchka Plaschy-Rémondeulaz  
Vanessa Crettex-Roduit

Jeanne-Andrée Volken, secrétaire du Conseil général, fait circuler la liste des présences.

**2. PV de la séance plénière du mardi 14 mars 2013**

**Michel Dorsaz**, président du Conseil général, a transmis, courant mai, une version informatique du PV. Le PV n'a fait l'objet d'aucune remarque écrite et aucune modification n'est demandée en séance.  
**Le PV est accepté à l'unanimité.**

### **3. Comptes 2012 – Municipalité – Services Industriels**

**Michel Dorsaz**, président du Conseil général, donne la parole à **Flavien Bender**, président de la **COGEST**.

Ce dernier salue les personnes présentes et il souligne en premier lieu la bonne collaboration avec le Conseil municipal. Il remercie les différents chefs de service et la secrétaire communale, Mme Sandra Deléglise, pour les informations détaillées mises à la disposition de la COGEST.

La COGEST estime que les comptes 2012 sont positifs, tout en nuancant ce propos par la prise en compte

- des crédits reportés pour Fr. 1'467'797.- (cantine et vestiaires, digue de Buitonnaz, aménagement des zones sportives).
- du référendum sur la loi sur les soins de longue durée qui permet à la commune d'économiser pour 2012 une charge de Fr. 380'000.- (compte 570.364.00 Foyer Sr Louise Bron).
- de la compensation des montants excédentaires versés à l'association Planète Enfants pour près de Fr. 400'000.-, le bénéfice aurait été inférieur de Fr. 2'247'797.- à celui annoncé : le bénéfice se serait donc élevé à Fr. 432'569. –

La COGEST, afin de promouvoir une collaboration saine et efficace avec le Conseil municipal, désire constituer une sous-commission formée de quelques membres volontaires de la COGEST, pour un suivi plus soutenu des grands dossiers financiers.

La COGEST demande au Conseil municipal de planifier avec attention les investissements futurs.

La parole est donnée aux différents groupes.

**David Diamantini**, pour le groupe **PDC**, qualifie de très bons les comptes annuels de la Municipalité et des SI tels que présentés et commentés, de par la diminution des charges (moins 14%), des recettes en augmentation, ainsi qu'une marge d'autofinancement satisfaisante.

Il demande au Conseil municipal que les budgets et comptes s'établissent non dans la perspective d'une législature, mais en fonction d'une vue à long terme, voire à très long terme.

Le groupe PDC accepte les comptes 2012 de la Municipalité et des Services Industriels.

**Jean-Luc Maechler**, pour le groupe **PLR**, donne des couleurs aux comptes communaux.

Du vert lorsque tout va bien (entrées supérieures aux dépenses, investissements autofinancés, ...).

Il y a également le rouge, lorsque des critères ne sont pas atteints. Des dépenses importantes sont à prévoir dans un futur qui s'approche rapidement. Les comptes sont certes verts, mais sans informations relatives à ces dépenses futures. Futur non chiffré, malgré les demandes répétées de la COGEST, futur non planifié ou alors le rapport a été soigneusement enfermé dans une armoire blindée. Le PLR estime que les enjeux sont importants, réels, et que les commissions du Conseil général devraient commencer à anticiper, à imaginer les besoins futurs, à mieux accompagner le Conseil municipal, en amont même de la préparation du budget, dans la définition même des besoins. Il y a encore du chemin à parcourir, mais Jean-Luc Maechler relève la direction positive prise par le Conseil municipal, le dialogue facilité.

Le groupe PLR accepte ces comptes, tout en insistant sur la poursuite des efforts, sur l'approche à long terme. Nous devons avoir la maîtrise de nos comptes communaux, des comptes de nos SI, de la même manière que nous avons et devons conserver la maîtrise de notre eau.

**Géraldine Granges Guenot, pour le groupe UDC**, constate que les comptes sont satisfaisants. Ce qui l'est moins en revanche, c'est que, après analyse de différents postes, on s'aperçoit que ce résultat est obtenu grâce à des reports de charges et non pas à un effort vertueux d'économie. Pour cette fois, les différentes oppositions pour la construction du cycle ainsi que le retard au niveau cantonal de l'application d'une loi nous servent au moment de tirer le bilan 2012. Il serait souhaitable que d'autres outils soient utilisés dans le futur pour arriver au même résultat.

Le groupe UDC sera vigilant quant au maintien de la marge d'autofinancement. Il accepte les comptes 2012 en remerciant tous pour le travail accompli.

**Célestin Tamarcaz, pour le groupe MISE**, reconnaît la bonne qualité des comptes 2012 en relevant trois éléments qui les améliorent artificiellement :

1. Environ 1.5 Mio de francs, prévus pour les vestiaires, qui n'ont pas été engagés.
2. Fr. 400'000.-, concernant des charges Planète Enfants, n'ont pas été comptabilisés en 2012, suite à des problèmes rencontrés par son comité l'an passé.
3. Les charges de l'EMS, équivalentes à Fr. 380'000.-, sont prises en charge par le canton pour la dernière année.

Pour résumé, les comptes sont bons, mais il faudra à l'avenir prioriser les projets, au risque de ne plus pouvoir réaliser des investissements indispensables par manque de moyens financiers. Pour le groupe, les priorités se situent notamment, et depuis longtemps, dans le développement des infrastructures publiques à commencer par celles qui touchent la formation des jeunes, ainsi que les lieux d'accueil pour les tout-petits et pour les personnes âgées.

La priorisation doit également se faire par le développement économique, nécessaire au bon fonctionnement de la commune, avec les deux principales activités de Fully, à savoir l'agriculture et le tourisme.

En questions :

En termes d'investissements et de développement économique, où se situent les priorités de la commune ?

Quelle est la situation au niveau du CO ? La rentrée pour 2015 est-elle maintenue, sachant qu'un recours est pendant quant aux adjudications, et si tel n'est pas le cas, quelle solution de remplacement est prévue ?

Avec les quelques réserves et préoccupations précitées, le groupe MISE accepte les comptes 2012 tels que présentés et remercie l'administration communale et la COGEST pour leur très bon travail.

**Michel Dorsaz**, président du Conseil général, donne la parole à la Municipalité.

**Edouard Fellay**, président de la Municipalité, salue toutes les personnes présentes. Il ne cache pas sa satisfaction par rapport aux comptes 2012. Certains investissements ont certes été reportés, mais les charges ont été bien maîtrisées. Nous pouvons préparer l'avenir avec sérénité.

Il donne réponse à diverses interventions :

Pour la concrétisation d'une sous-commission de la COGEST, il prend note de la demande qui sera traitée en séance du Conseil communal.

Il remercie le groupe PDC, par son rapporteur David Diamantini, qui qualifie les comptes 2012 de très bons, voire excellents. Le Conseil municipal restera attentif aux éléments qui doivent permettre à la commune de voir au loin, tout en collaborant avec le Conseil général et ses commissions, en particulier la COGEST.

Pour le PLR et son rapporteur, Jean-Luc Maechler, **Edouard Fellay** explique que le Conseil municipal, avec la Fiduciaire Chappot et le caissier communal, ont déjà visionné les futurs investissements, CO, maison de commune, vestiaires, etc... La vigilance est de rigueur.

Quant à la coopération avec le Conseil général, de grands progrès ont été faits. La collaboration avec la COGEST s'est vu améliorée par le système de questions. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Pour le groupe UDC et son rapporteur, Géraldine Granges Guenot, il prend note des différentes questions.

Pour le groupe Mise et son rapporteur, Célestin Tamarcaz, **Edouard Fellay** apporte des précisions relatives au CO. Début juin, les travaux concernant les pieux et le gros œuvre ont été adjugés mais ont fait l'objet de recours auprès du tribunal cantonal. Dans le cas des pieux, deux entreprises suisses alémaniques étaient en lice et celle qui a été recalée a déposé un recours, conformément à la loi sur les marchés publics. Si la procédure s'arrête au tribunal cantonal (3 à 4 mois de délai), les délais pourront être tenus et le nouveau cycle mis en fonction pour la rentrée scolaire 2015. Mais si la procédure se poursuit au tribunal fédéral, la rentrée sera retardée et le bâtiment de Ste-Jeanne-Antide accueillera les élèves de Fully.

Aucune autre intervention n'est demandée, nous passons au vote.

**Les comptes 2012 de la Municipalité et des SI sont acceptés à l'unanimité.**

#### **4. Prorogations de crédit**

- a) Compte d'investissement No 340.503 Réalisation de zones sportives
- b) Compte d'investissement No 750.501.19 Digue de Buitonnaz

**Michel Dorsaz**, président du Conseil général, suggère de commenter les 2 prorogations ensemble, par souci de fluidité.

Il demande à **Flavien Bender**, président de la COGEST, s'il désire commenter ces deux demandes de prorogation. **Flavien Bender** dit ne pas avoir d'explication à transmettre, mais il demande au Conseil municipal de transmettre, dans la mesure du possible, les prorogations de crédit avant que les travaux soient commencés ou finis.

**Tous les groupes confondus, PLR, PDC, UDC, MISE**, encouragent l'acceptation des prorogations de crédit sans commentaire particulier, sauf **le groupe PLR, par son rapporteur Jean-Luc Maechler**, qui

trouve que la façon de procéder pour la digue de Buitonnaz – faire la demande après que l’argent soit dépensé – est dommageable.

Nous passons au vote pour le compte d’investissement NO 340.503 Réalisation de zones sportives :

**C’est à l’unanimité que cet objet est accepté.**

Nous passons au vote pour le compte d’investissement NO 750.501.19 Digue de Buitonnaz :

**C’est à l’unanimité moins une abstention que cet objet est accepté.**

### **5. Crédit complémentaire : Collecteur route cantonale Châtaignier-Mazembroz**

Pour finaliser les travaux « Collecteur Route Cantonale Châtaignier-Mazembroz », il est demandé un crédit de Fr. 870’000.-

**Flavien Bender, président de la COGEST**, explique que ce projet a été initié en 2005. La mise en soumission ayant été effectuée sur la base du mètre linéaire, elle ne tenait pas compte des difficultés rencontrées, notamment avec la nappe phréatique. Les problèmes hydrogéologiques ont renchéri de Fr. 170’000.- le projet. Le renchérissement entre 2005 et 2010 a coûté, lui, Fr. 240’000.-. Le reste, soit environ Fr. 400’000.-, est la différence obtenue entre le prix d’un mètre linéaire et les soumissions effectives. Soit dans la norme de + 20%.

A l’heure actuelle, il n’y a pas d’autres dossiers présentant un risque similaire.

La COGEST souhaite vivement que la gouvernance sur les grands projets soit renforcée et attend une proposition concrète en ce sens (délai à transmettre au président de la commission). Ceci afin de maîtriser au mieux les risques et d’anticiper en toute transparence les dépassements.

La parole est donnée aux différents groupes :

**David Diamantini, pour le groupe PDC** : Ne pouvait-on pas tenir compte plus tôt du surcoût engendré et éviter d’attendre début 2013 pour refaire les calculs et nous mettre devant le fait accompli en demandant un crédit complémentaire aussi élevé ? Le groupe PDC accepte l’octroi de ce crédit.

**Célestin Tamarcaz, pour le groupe MISE** : Nous constatons que ce crédit demandé en juin 2013, est dû à des facteurs liés aux années 2005-2010 déjà et aurait pu être anticipé bien en amont.

Nous comprenons la difficulté de gestion de certains projets, mais les demandes de crédits complémentaires ne doivent pas devenir une règle de gestion. La prise en compte des surcoûts doit être entreprise dès la demande d’engagement des crédits.

Le groupe MISE se demande s’il ne faudrait pas demander une réévaluation des projets en cours afin de tenir compte des surcoûts possibles qui pourraient aller à l’encontre de nouveaux projets.

Le groupe MISE encourage d’accepter cette demande de crédit complémentaire.

**Géraldine Granges Guenot, pour le groupe UDC** : Cette demande a été très discutée dans notre groupe. Il est considéré comme normal qu’entre un devis effectué en 2005 et une réalisation en 2013, il y ait une différence de prix, mais il n’est pas considéré comme acceptable qu’une municipalité qui connaît pertinemment ces faits ne pratique aucune indexation annuelle du projet en fonction des tabelles utilisées par les professionnels de la branche.

Le groupe UDC demande au Conseil municipal d'être attentif au report du CO qui pourrait de ce fait être victime du même mal et propose à ses membres d'accepter cette prorogation.

**Jean-Luc Maechler, pour le groupe PLR** : Le groupe se rallie à la position de la COGEST.

Aucun commentaire de la part du Conseil municipal. Nous passons au vote.

**Le crédit complémentaire est accepté par 37 oui, une opposition et une abstention.**

## **6. Loi sur les droits de mutation (LDM)**

**Flavien Bender, président de la COGEST**, présente l'enjeu communal de cette loi cantonale :

Le droit de mutation est un impôt frappant les transactions juridiques ayant pour objet le transfert d'une personne à une autre d'un droit de propriété constitué sur des biens immobiliers (transfert de propriété immobilière).

Sont en outre assimilés à des transferts de la propriété immobilière :

- Les échanges, donations, legs, les fondations et constitutions de dot
- Les contrats d'entretien viager ou de rente viagère
- Les avancements d'hoirie, les actes de dévolution ou de partage de succession
- Les transferts d'actions ou de parts sociales, les transferts de concessions de force hydraulique
- Les transferts de mines et de carrières.

Le paiement de l'impôt incombe à l'acquéreur.

Sont en règle générale exonérés de l'impôt :

- Les actes dont la valeur ne dépasse pas 1'000.-
- Les actes portant sur des transferts de propriété en ligne directe, entre époux ou entre partenaires enregistrés, y compris en exécution de liquidation du régime matrimonial ou du partenariat enregistré.

La commune pourrait bénéficier d'un apport de liquidités supplémentaires estimé entre Fr. 300'000.- et Fr. 500'000.- par année, selon le taux choisi.

**La COGEST propose de définir un taux de 50% pour ces droits de mutation** et souhaite que ces recettes additionnelles puissent contribuer à la réduction de l'endettement de notre commune.

La parole est donnée aux différents groupes :

**Géraldine Granges Guenot, pour le groupe UDC**, nous informe que le groupe est farouchement opposé à une nouvelle taxe qui touche, comme d'habitude, de plein fouet la classe moyenne. Si par mégarde le Conseil général acceptait tout de même cette taxe, le groupe UDC demande à ce qu'elle soit réduite à son minimum et que le produit de celle-ci soit affecté à la diminution de la dette. Le groupe UDC, fidèle à sa ligne, a refusé et refusera toujours de nouveaux impôts.

**Célestin Tamarcaz, pour le groupe MISE**, estime que, au vu des années difficiles auxquelles la commune devra faire face, il serait souhaitable qu'elle profite de cette taxe pour financer les futurs investissements.

Le MISE propose donc l'adoption du taux maximal autorisé, soit 50%.

**David Diamantini, pour le groupe PDC**, communique que des recettes supplémentaires sont les bienvenues en cette époque.

Le PDC accepte cette loi et le taux proposé par la COGEST de 50%.

**Jean-Luc Maechler, pour le groupe PLR**, transmet que refuser ce don du canton serait comme cracher dans la soupe. Mais il se trouve que l'introduction d'un nouvel impôt ne fait pas partie de l'ADN du PLR, que cela ne rentre pas dans la raison d'un parti qui se veut libéral.

Le PLR ne donne pas de mot d'ordre pour ce vote et admet que cette rentrée est la bienvenue pour notre commune.

**Michel Dorsaz**, président du Conseil général, informe que le taux minimum est de 0%. Le groupe UDC, qui refuse le principe du taux à 50%, a-t-il un autre taux à proposer ?

Une interruption de séance est décidée pour que les groupes se concertent pour définir un éventuel autre taux.

Suite à l'interruption de séance et après consultation des chefs de groupe, il est décidé de procéder à deux votes successifs.

Le 1<sup>er</sup> vote détermine si le Conseil général accepte le principe d'une taxe (taux supérieur à 0%) ou refuse ce principe (taux de 0%).

Le principe de la taxe est accepté selon le détail ci-dessous :

En faveur	27
Désapprouvent le principe	9
S'abstiennent	2

Le 2<sup>e</sup> vote permet de choisir entre un taux de 50%, comme proposé par la COGEST, et un taux de 30%, comme proposé par certains membres du Conseil général.

Résultats de ce 2<sup>e</sup> vote :

En faveur du 50%	23 voix
En faveur du 30%	12 voix
S'abstiennent	4 voix

**Le taux de 50% est accepté par 23 oui, 12 non et 4 abstentions**

## **7. Contrat de confiance sur l'acquisition de biens immobiliers**

Bref rappel de cette convention, le Conseil général autorise le Conseil communal à décider en cours d'exercice comptable de crédit(s) d'engagement non prévu(s) au budget pour une somme annuelle maximale de Fr 100'000.- (cent mille).

**La COGEST, par son président Flavien Bender**, n'émet pas de commentaire.

La parole est donnée aux différents groupes.

**David Diamantini, pour le groupe PDC**, informe que le groupe accepte ce contrat sans commentaire particulier.

**Jérôme Desmeules, pour le groupe UDC**, communique que le groupe soutient le contrat de confiance, mais demande que le point 3 de ladite convention, soit complété comme suit, conformément au contrat accepté il y a quatre ans :

Les crédits d'engagement décidés par le Conseil communal doivent être portés à la connaissance de la COGEST et du Bureau du Conseil général dans un délai de 30 jours.

**Célestin Tamarcaz, pour le groupe MISE**, nous informe que le groupe soutient la prorogation de ce contrat de confiance entre le Conseil général et le Conseil communal car cela permet des réactions rapides lors d'opportunités d'achat.

**Jean-Luc Maechler, pour le groupe PLR** : le groupe accepte la reconduction de la convention, sans changement de montant.

Nous passons au vote.

**Le contrat de confiance sur l'acquisition de biens immobiliers, avec la précision du délai de 30 jours au point 3, est accepté à l'unanimité.**

#### **8. Postulat 65 : « Pour des panneaux d'affichage publics »**

La parole est donnée à **Vincent Günther, du groupe MISE**. Il explique le contenu du postulat. Ce dernier a été rédigé après la dernière campagne électorale, intense pour les militants et candidats des divers partis politiques.

Notre commune, durant la dernière décennie, a perdu plusieurs sites de panneaux d'affichage. Afin de limiter l'affichage sauvage et de donner des possibilités de présentation à tous les groupes politiques lors des élections, le groupe MISE demande aux autorités communales la mise en place de panneaux d'affichage permanents au sein de la commune, à l'exemple de ce qu'a fait la commune de Conthey. Ces panneaux pourraient aussi servir pour les sociétés locales.

**Michel Dorsaz, président du Conseil général**, demande à l'assemblée si elle accepte l'entrée en matière.

Nous passons au vote. **C'est avec 33 oui, une opposition, et 3 abstentions que l'entrée en matière est acceptée.**

**Jérôme Desmeules, pour le groupe UDC**, tient à remercier le groupe MISE qui a cette idée. Ceci permettra à nos vignes, aux armoires techniques des SI et surtout à nos magnifiques œuvres d'art de passer des périodes d'élections plus sereines. Sur cet objet, le groupe UDC recommande à ses membres de voter oui.



**Jean-Luc Maechler, pour le groupe PLR**, communique que la créativité de chaque groupe fait partie du jeu et il pense que ce n'est pas au Conseil général de décider sur quels sites de la commune il doit y avoir des panneaux d'affichage. Le groupe PLR recommande à ses membres de refuser ce postulat.

**David Diamantini, pour le groupe PDC**, communique que la commune ne doit pas évoluer au rythme des législatures et par là même au rythme des périodes électorales. Concernant les panneaux « sauvages », qui dit législation routière dit également autorité compétente pour l'application de cette législation et pour veiller au respect de cette dernière. Des panneaux d'affichages permanents, volontiers pour servir les intérêts de la collectivité, mais des dépenses inutiles de nos jours pour des panneaux à caractère « électoral », non merci. Le groupe PDC refuse ce postulat.

Nous passons au vote.

**Le postulat est refusé par 19 non contre 16 oui et 3 abstentions.**

### 9. Message de l'exécutif

**Edouard Fellay, président de la municipalité**, nous informe sur la situation des FMdF SA.

Tout d'abord, il faut savoir qu'une décision formelle du Conseil municipal n'interviendra pas avant la fin 2013, car à l'heure actuelle, les données ne sont pas suffisamment précises pour prendre une décision stratégique d'une telle importance.

Toutefois le Conseil d'administration, où siègent trois membres du Conseil municipal (Caroline Ançay, Alain Mermoud et Edouard Fellay), s'est penché sur un concept de réhabilitation, soit :

- Evaluation sur 70 ans (2015-2085)
- Production annuelle de 9 GW (analyse des valeurs des 20 dernières années)
- Coût moyen du capital 5,4% (coût des intérêts et amortissements sur le capital emprunté)
- Durée amortissement de 70 ans pour les parties immobilières et de 40 ans pour l'électromécanique.
- Prix de revient calculé sur la base de projets comparables effectués par la Société Alpiq

Toutes les possibilités sont envisagées, même celle de passer par un partenariat et une diminution de la participation de la commune dans les Forces Motrices. L'objectif principal de la Municipalité est de préserver l'alimentation en eau potable. Et une demande RPC (Rétribution à Prix Coûtant) a été faite, qui garantirait pendant 25 ans un prix de vente au-dessus du prix de revient et permettrait une rentabilité immédiate.

Le Conseil général sera tenu au courant de l'évolution de ce dossier avant de prendre des décisions éventuelles.

**Grégory Carron, vice-président de la Municipalité, PLR**, transmet diverses informations :

Service social : Depuis quelques mois, Fully traverse un mauvais trend.

Chômage : La situation reste stable.

Cantine et vestiaires de Charnot: Le FC Fully occupera encore les locaux actuels jusqu'à la pause hivernale. Les travaux ont débuté et dureront jusqu'en mars 2014.

Rénovation et assainissement du bâtiment communal : Les travaux se déroulent selon les plans, désamiantage à l'intérieur et protections antisismiques en extérieur.

J'aime Fully, je me sers à Fully : En qualité d'élus du peuple, nous avons des responsabilités, nous devons rester fidèles à tous nos commerces et artisans locaux. Nous sommes encouragés à faire l'effort de nous servir à Fully, avec une attention particulière aux commerces dont l'accès est difficile en raison de travaux.

Crèches – Vers l'Eglise : le comité de Planète Enfants va lancer une étude des besoins afin de déterminer les attentes, d'anticiper l'évolution démographique et de, pourquoi pas, ouvrir une nurserie.

Inventaire des bâtiments publics : buts essentiels, effectuer un état de la situation, anticiper certains travaux lourds, notamment pour les budgets, et noter les degrés d'intervention par ordre de priorité.

**Alain Mermoud, conseiller municipal PLR,** présente quelques dossiers :

Travaux de sécurisation de Saxé : Cela consiste à relier le déversoir en amont du collège de Saxé au canal, avec comme 1e partie un cours d'eau à ciel ouvert, jusqu'à la rue des Noyers, et comme 2e partie la création d'un cordon biologique le long du cours d'eau. Objectif : mettre à l'enquête l'ensemble de ces aménagements d'ici l'automne 2013.

Digue de Buitonnaz : Commencée en 2012. Approbation de la prorogation de crédit le 14 mars 2013. L'objectif de la digue est de supprimer la zone rouge sur le village et la zone à construire de Buitonnaz.

Canal de Fully : Débordement à Branson. Cet incident, fâcheux pour la population, est dû aux fortes pluies et à la dégradation des pompes du Grand Blettay (60 ans d'âge). Tout est rentré dans l'ordre avec l'aide précieuse des sapeurs pompiers.

**Stéphane Bessero, conseiller municipal MISE,** nous renseigne sur le plan de zones :

D'ici la fin juin, toutes les auditions des recours seront effectuées. La commission d'édilité du Conseil général sera chargée du dossier par la suite. Une présentation du dossier aura lieu le 10 septembre 2013 pour le Conseil général et sa commission d'édilité en particulier.

**Caroline Ançay, conseillère municipale PDC,** nous donne une vision de ce qu'implique le label Cité de l'énergie.

Le label Cité de l'énergie concerne tous les dicastères et tous les conseillers de notre commune. Cela va des zones de rencontre (Stéphane Bessero, plan de zones) à la modération du trafic (Emmanuel Bender), de l'offre attractive en terme de promotion économique (Alain Mermoud) au social (Grégory Carron) en passant par la construction (Alexandre Caillet).

C'est une administration revue, planifiée et étudiée par notre président et ses collaborateurs, avec une vision à long terme, analysée pour le développement stratégique de la commune (comme garder l'eau pour nous) pour le bien de tous.

Actuellement nous sommes Cité de l'énergie car nous avons répondu à plus de 50% des mesures possibles. En Suisse, il existe environ 320 Cités de l'énergie dont 28 ont atteint le label Gold qui représente le 75% des mesures réalisées. Si tout un chacun, conseiller général, membre de l'administration, collègue du conseil communal, y met du sien et de l'inspiration, le GOLD est à notre portée.

Remerciements à la commission édilité qui s'est intéressée spécialement à ce label.

Le Réseau d'eau : En attente des résultats de l'étude faite par le bureau Ribi SA. Cette étude sera le plan directeur pour la suite.

En réponse à la question posée lors du dernier plenum par Célestin Tamarcaz concernant la pression de nos conduites, l'étude par le bureau Ribi nous dira également s'il est possible de baisser cette pression. Notre village étant très étendu, il faudra étudier si l'on aura assez de pression pour les bornes hydrantes et le pompage.

Voirie : Etude 2<sup>e</sup> phase CSC déchets, adaptation des écopoints, ajouts de moloks ou pas...  
Uniformiser les Ecopoints.

Déchetterie : Contrat actuel (13.- /habitant) résilié par Retripa. Le montant inscrit au budget 2014 sera beaucoup plus élevé. Un cahier des charges sera mis en soumission.

Cycle d'orientation : Deux recours (pieux et maçonnerie). De ce fait on ne peut pas définir de planning avant la date du début des travaux.

**Emmanuel Bender, conseiller municipal PDC**, remercie la commission d'édilité pour son rapport positif concernant l'aménagement du centre de Vers-l'Eglise.

Quelques infos sur les travaux en cours :

Café du Soleil : abattage du tilleul au milieu du carrefour.

Rte des Grands Barres : route agricole mise en soumission (passage de camions).

Chemin du Levant : réfection identique aux chemins du Bray et de la Guillame.

Beach Volley : mise à niveau de l'ensablement grâce à la commune de Saxon qui nous a fait don du sable de leur beach volley suite à la suppression de leur structure.

Collecteur de la rue des Sports : fin des travaux après les vendanges 2013.

Ch. des Avouillons : élargissement, en collaboration avec Alain Mermoud.

Parking de Branson : soumission envoyée.

Candélabres : l'étude en a répertorié 900.

Rond-points : un rendez-vous est pris avec Gilles Genoud.

Pont Taillefer (conduisant à la ferme Michel Darioly) : interdépendance entre Martigny et Fully.  
La commune de Martigny interdit la circulation aux automobilistes. Intervention auprès de Martigny pour une séance de conciliation.

**Alexandre Caillet, conseiller municipal UDC**, confirme l'excellence de la communication avec le service technique des constructions. Il salue le dynamisme de la population.

**Edouard Fellay, président de la municipalité**, répond à Géraldine Granges Guenot concernant le coût de construction du CO. Actuellement, et au prorata des rentrées de soumission, les coûts sont en

dessous du coût initial ; les adjudications sont au prix valeur de ce jour, et on doit pouvoir tenir le budget.

Un bon été est souhaité à tout un chacun par nos conseillers municipaux.

## **10. Divers**

Dates	17-18 août 2013	sortie à Tavannes, fête des Saisons (invitation au Conseil municipal, au Comité du Grand Cru et aux deux fanfares)
	10 septembre	présentation du plan de zones et règlement des constructions
	21-22 septembre	invitation par Bagnes à la Journée de la Raclette
	17 décembre	Plenum avec le 1 <sup>er</sup> rapport des commissions du CG

Le MISE, par **Célestin Tamarcaz**, dépose un postulat pour l'achat de pavés locaux pour l'aménagement de la rue de l'Eglise.

Concernant les éoliennes :

**Jérôme Desmeules, conseiller général UDC**, nous informe que le Grand Conseil n'entre pas en matière.

**Edouard Fellay, président de la municipalité** : dans l'état actuel des choses, Fully reste actionnaire de Valéole, même si nous n'avons pas d'éolienne sur notre commune. Il n'y a pas lieu d'avoir de débat et nous ne prenons pas position.

**Caroline Ançay, conseillère municipale PDC**, est en accord avec les propos d'Edouard Fellay.

**Vincent Günther, conseiller général MISE**, nous lit la lettre de Philippe Terrettaz, absent ce soir, qui, dans les grandes lignes, nous dit ceci :

Comment l'APPCR, dont certains membres font partie de cette humble assemblée, peut-elle à ce point prendre en otage, par certains propos mensongers, les 45 représentants des citoyens de notre chère commune ?

Il en appelle au comité de l'APPCR et à sa présidente, Mme Lattion-Richard, pour un démenti sur le soi-disant positionnement négatif du Conseil général de Fully sur le parc éolien du Chavalard.

Et à nos chers conseillers, puisque vous n'avez point souhaité sur notre entité territoriale d'éolienne, seriez-vous d'accord de ne pas toucher aux dividendes, si faible soient-ils, que générera ce parc éolien et de vous retirer de cette association ?

**Michel Dorsaz, président du Conseil général**, affirme que le Bureau va se pencher sur la question au vu des avis qui diffèrent.

**Jennifer Lygren, conseillère générale MISE**, pose la question suivante, en référence notamment aux remarques et rappels du Conseil général relatifs à la gestion des risques :

L'art. 71 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes prévoit que le Conseil municipal mette en place un système de contrôle interne (SCI). Avant le prochain plenum, serait-il possible pour le Conseil municipal de faire parvenir au Conseil général une présentation du SCI instauré au sein de l'administration communale, en particulier les principaux risques identifiés et contrôles internes respectifs ?

Toutes nos félicitations à Sandy Pravato, conseiller général PLR, pour la réussite de ses études d'avocat.

**Michel Dorsaz, président du conseil général, clôt la séance, il est 21h15.**

Le président

La Secrétaire

Michel Dorsaz

Jeanne-Andrée Volken